

NYON RÉGION

Conseil Régional

Le 9 mars 2004

Au Conseil intercommunal du district de Nyon

Préavis du Comité de direction n°4- 2004

Concerne : demande de crédit de Chf 135'000.- pour l'établissement des lignes directrices du plan directeur régional

Responsable : Aldo Fossati

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

1. Contexte et objectif

A la suite du rapport d'évaluation établi, c'est en novembre 2002 que l'assemblée générale de l'ARN décidait d'engager formellement la révision du plan directeur régional de 1993.

Un certain nombre de préoccupations thématiques ont été mises en évidence (rééquilibrage de l'habitat, nécessité d'un plan des déplacements, renforcement des activités économiques, équipements collectifs,...) en insistant sur le fait que des mesures concrètes devaient être entreprises dans ces domaines. Par ailleurs, il était considéré que les grandes lignes d'objectifs et d'organisation du territoire du PDR demeuraient encore valables.

Pour expliquer en partie l'inadéquation du cadre de mesures, l'évaluation de l'ARN soulignait la problématique de la faible maîtrise des données de l'évolution du territoire tant sur le plan régional que cantonal. Il s'agissait donc d'explorer les possibilités existantes pour se doter de moyens permettant aux acteurs de prendre les meilleures décisions. C'est ainsi que les contours de la mise en place d'un tableau de bord pour le monitoring du développement régional se sont dessinés en 2003. A l'instar d'autres régions (ADNV, COREB) la région nyonnaise s'est dotée de ce type d'instrument (cf. note annexée).

Un inventaire des équipements collectifs a été établi (social, sports, loisirs) et la première phase du plan des déplacements a été réalisée (diagnostic). Cette dernière étude menée en étroite collaboration financière et technique avec le service de la mobilité répondait à une attente exprimée par les chefs de service de l'aménagement du territoire, des routes et

des transports (novembre 2002). En effet, ces derniers ont indiqué que les services de l'Etat n'étudieront les projets routiers régionaux comme la route des montagnards qu'à l'issue de l'intégration de ces projets dans un plan régional de déplacement multimodal.

Les divergences entre la ville de Nyon et PoleNyon qui se sont manifestées sur la gestion du site 1B de PoleNyon, se sont également traduites par une contestation progressive des autres démarches engagées par l'ARN. Le canton a proposé sa médiation pour que la révision du plan directeur implique l'ensemble des communes du district, chef-lieu en tête.

Le cahier des charges pour l'établissement des lignes directrices de la révision du plan directeur régional a donc été élaboré en étroite concertation avec le canton et la Ville de Nyon (cf. règlement et cahier des charges annexé). L'élaboration des lignes directrices se fondera sur l'exploitation des différentes données existantes (plans directeurs communaux, études thématiques, 1^{ère} phase du plan des déplacements, inventaire des équipements collectifs, tableau de bord,...)

Le schéma ci-après illustre le processus de révision du PDR dans son ensemble et la place spécifique réservée à l'élaboration des lignes directrices (LD). L'objectif consiste dans un premier temps à s'accorder sur un état des lieux qui débouche sur différents enjeux partagés. Le mandataire pourra faire appel aux données du tableau de bord.

Dans un second temps, il s'agira ensuite de construire des scénarios de développement territorial contrastés, de les évaluer sur les plans de l'impact, des incidences locales, des conditions de faisabilité et des conséquences organisationnelles. L'objectif est de déterminer un projet territorial qui sera soumis à l'ensemble des communes du district, puis le cas échéant validé par ces dernières.

Le projet territorial identifiera des objectifs de développement et formulera un certain nombre d'orientations thématiques. Des principes généraux d'action seront également définis.

L'élaboration de ces lignes directrices se fera en étroite interrelation avec différenst exercices en cours ou projetés. Notamment avec les études de schéma directeurs qui seront simultanément menées au niveau du périmètre de l'agglomération nyonnaise pour qualifier les secteurs d'activités économiques, et de la Ville de Gland où un processus est en cours (en collaboration avec les communes de Vich et de Prangins et la société coopérative PoleNyon) destiné à la requalification du site 1C. L'élaboration des lignes directrices s'articulera également avec l'élaboration en cours du plan directeur des activités se sports-loisirs-tourisme de la partie jurassienne du district.

La révision du plan directeur se poursuivra en abordant spécifiquement les mesures d'application sur les différentes thématiques qui se traduisent par des chantiers régionaux concrets.

2. Importance de l'objet

Pour faire face à la pression engendrée par l'accroissement de population continu que connaît notre région depuis plus de quarante années, **l'établissement des lignes directrices de la révision du plan directeur régional est l'occasion d'exprimer les fondements d'une vision régionale du développement souhaité**. Il importe que ce projet territorial soit partagé par tous, chef-lieu en tête.

Si la région n'arrive pas à dégager sa propre vision, c'est le plan directeur cantonal qui imposera un schéma d'organisation fondé sur la prééminence de sa lecture du territoire ; la consultation sur les propositions de la révision du plan directeur cantonal est prévue dans le

courant de l'année 2005. La marge de manœuvre régionale sera plus étroite pour faire valoir ses vues.

Un des points de discussion repose sur l'enjeu de la politique des agglomérations. Selon les critères de la Confédération, le district de Nyon est une partie intégrante de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Dans ce sens, les projets planifiés par le canton de Vaud dans le cadre du projet Rail 2000 peuvent logiquement être intégrés dans le projet d'agglomération franco-valdo-genevois car ils sont complémentaires du projet CEVA (Cornavin/Eaux-Vives); il s'agit du prolongement de la troisième voie jusqu'à Gland, l'augmentation du cadencement du chemin de fer NstCm, et le passage au ¼ d'heure de la liaison Coppet-Genève.

Se positionner au sein du projet d'agglomération franco-valdo-genevois ne pourra se faire qu'en rapport avec le poids démographique et politique du district qui avoisine le 10% de l'agglomération ! **Il conviendra au travers du projet de territoire de se positionner concrètement.** Le district présente plusieurs caractères identitaires, notamment dans le profil de sa population. La région comprend également plusieurs particularités territoriales complémentaires. Il s'agira en outre de se pencher sur la relation fonctionnelle entre les pôles principaux de notre district constitués par Nyon, Gland et Coppet. La région peut se profiler comme un espace spécifique et interstitiel entre les deux métropoles du bassin lémanique que sont Genève et Lausanne.

Enfin l'équilibre entre l'habitat et l'emploi était la préoccupation principale des fondateurs de l'ARN. Sur ce plan là, le rapport a continué à se dégrader sauf dans les villes de Nyon et Gland où cet équilibre demeure relativement satisfaisant. Cependant, cela est bien insuffisant en regard des besoins ; **l'action en faveur de l'emploi doit être globalement renforcée** y compris dans ces villes. Il en est de même pour les transports publics car la situation s'est dégradée durant la dernière décennie ou une certaine **désaffection vis-à-vis des transports publics est observée**. La gestion de la croissance présente un défi de taille, ceci d'autant que tous les acteurs ne sont pas nécessairement enclins à relever ensemble les défis de demain !

3. Calendrier, organisation, financement

Le coût global de la procédure est estimé à Chf 245'000.-.

L'étude à proprement parler s'élèvera à Chf 200'000.-. Le canton de Vaud participe à l'exercice à hauteur de 20% soit Chf 40'000.-. Les communes du district doivent assumer le reste du coût. La ville de Nyon représente à peu près 25% du poids démographique du district, ce qui représente Chf 40'000.-. Le solde de l'étude est à la charge du Conseil régional, soit Chf 120'000.-.

Le coût de la coordination s'élèvera à Chf 45'000.-. Un processus de coordination est nécessaire au niveau des partenaires pour accompagner cette étude stratégique et préparer les séances du comité de pilotage (COPIL-LD). Ce COPIL-LD qui a été mis en place est présidé par Mme Surchat-Vial, cheffe de service du SAT. Il comprend des représentants du canton, de la ville de Nyon et du Conseil régional. Ainsi, Messieurs Aldo Fossati, Jean-Pierre Deriaz, Dieter Gisiger et Patrick Freudiger représentent le Conseil régional.

Le groupe technique de suivi est constitué du secrétaire régional, du chef du service de l'urbanisme de la Ville de Nyon, d'un représentant du SAT et d'un expert extérieur de la CEAT. Le coût de la coordination est partagé à part égale entre les trois partenaires soit une charge pour le Conseil régional de Chf.15'000.-.

Globalement, le canton de Vaud participera à l'exercice à hauteur de Chf 55'000.-, la Ville de Nyon pour Chf 55'000.-. Le solde du coût à la charge du Conseil régional est de Chf 135'000.-.

Le montant nécessaire pour cette étude des lignes directrices de la révision du plan directeur régional s'élève à Chf 135'000.- imputable au poste 420.3185 « urbanisme »

Il faut rappeler que le responsable du dicastère de l'urbanisme, M. Aldo Fossati s'appuie sur une commission consultative qui l'aide dans la préparation des dossiers à soumettre au comité de direction puis au comité de pilotage.

Plusieurs phases de consultation sont prévues tout au long de l'exercice d'élaboration des lignes directrices (état des lieux, scénarios, et projet de territoire). L'ensemble des communes sera consulté sur le projet de territoire.

Le calendrier projeté est le suivant

Avril 2004	Décision du Conseil intercommunal sur le financement de l'élaboration des lignes directrices du plan directeur régional
Mai 2004	Lancement de l'appel d'offres sur invitation
Juillet 2004	Adjudication du mandat
Septembre 2004	Phase 1 - Débat sur les enjeux
Décembre 2005	Phase 2 - Débat sur les scénarios
Mars – Avril 2005	Phase 3 - Projet territorial, concertation auprès des communes
Juillet 2005	Document final lignes directrices

4. Conclusions

Nous avons vu que l'élaboration des lignes directrices est le passage obligé pour la révision du plan directeur. Cet exercice est donc important pour notre région car il lui permettra d'affirmer ses attentes ainsi que ses objectifs en matière de développement territorial.

Cette étude est relativement complexe en regard du schéma décrivant le processus dans son ensemble. Certaines études, comme le schéma directeur de l'agglomération nyonnaise destiné à qualifier les secteurs d'activité économique, sont dépendantes des résultats du processus d'élaboration des lignes directrices. L'objectif de cette étude est de déboucher sur un projet de territoire partagé par les communes de notre région, chef-lieu compris.

Nous sommes conscients que cette vision partagée ne sera pas une construction nécessairement aisée. Néanmoins, ces lignes directrices doivent être menées à leur terme pour permettre à notre région d'affirmer ses ambitions en matière d'organisation du territoire et de gestion de sa croissance.

En conclusion, et au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

vu le préavis du comité de direction n°4-2004 concernant l'établissement des lignes directrices du plan directeur régional
ouï le rapport de la commission
attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour
décide d'accorder le crédit de Chf 135'000.- pour l'établissement des lignes directrices du plan directeur régional

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 9 mars 2004, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président

Le secrétaire

J.-P. Deriaz

P. Freudiger